



*Syndicat National des  
Cadres A*

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

*86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909*

*75572 PARIS CEDEX 12*

*Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39*

*Sites : [www.cgc-dgfp.info](http://www.cgc-dgfp.info) / [www.snc-dgfp.info](http://www.snc-dgfp.info)*

*Adresses mail : [cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)  
[snccgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:snccgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)*



*Syndicat National  
des Contrôleurs*

### **SECTION CGC 93 – Claude Mathonnière – Richard Testa**

#### **Audience du 9 octobre 2020 avec le Directeur des Finances publiques de la Seine Saint Denis**

L'audience prévue à 10h débute avec Bruno Simon, responsable du Pôle Opérations de l'État et Ressources et Christelle Vidal, responsable des RH, à laquelle se joint Marc Dora à 11h. Le syndicat CGC-Finances est représenté par Claude Mathonnière, secrétaire départementale et Richard Testa, trésorier départemental.

Après un bref rappel concernant la tenue de l'Assemblée Générale du Syndicat CGC-Finances du 22/09/20 et les inquiétudes de nombre de cadres, les questions transverses, et notamment les **questions liées au déménagement au Berlioz**, ont donc pu être débattues en tout premier lieu, celles-ci constituant un point important soulevé par les participants le 22/09/20 .

La tenue du CHSCT le 06/10/20, consacré à l'installation au Berlioz, a permis d'éclaircir le point concernant les services et postes devant intégrer le nouveau bâtiment : il s'agira de tous les services de Direction installés à Bobigny, du PCE et du SIE de Noisy le Sec. Ce déménagement devrait intervenir au cours du premier trimestre 2021 avec un agenda encore à revoir.

Au cours du second trimestre, le pôle foncier (SDIF et SPF) devrait rejoindre le SDE dans le bâtiment Moulin. Ces services ne devraient rejoindre le Berlioz qu'à la remise du bâtiment à la Société du Grand Paris, vers 2023, tout comme la Paierie Départementale et la Trésorerie Municipale de Bobigny.

Le déménagement se fera donc en deux vagues pour certains services et pose de ce fait de nouvelles questions. Le pôle foncier devait intégrer le deuxième étage du Berlioz et les bureaux avaient été péniblement configurés dans cette optique. Ces bureaux leur seront-ils encore consacrés à si long terme ? La réponse de la direction reste floue. Il est indiqué que toute réponse est prématurée en la matière et que celle-ci devra être couplée avec les réorganisations à venir. Ce point devra donc faire l'objet d'une surveillance.

La question des parkings a aussi été débattue en CHSCT. Pour la direction, il existe « légèrement » moins de places de parking que nécessaire mais elle a fait de gros efforts dans ce domaine. Des locations sont prévues dans d'autres bâtiments (Site Satie par exemple), le parking de la Préfecture étant à terme condamné. Par contre, un parking à vélos étendu et des bornes de recharges électriques sont prévus dans les sous-sol du Berlioz. Le point des places de parking demeure donc toujours un sujet d'inquiétude.

S'agissant des opérations nécessaires d'archivage, des mois d'auxiliaires ont été prévus afin de finir de mener à bien l'opération. Des réunions seraient encore à venir sur le sujet. Encore conviendrait-il de s'accorder sur la notion d'archives.

En ce qui concerne enfin l'accueil dans le nouveau bâtiment, le développement de l'accueil sur rendez-vous (APRDV) devrait permettre des évolutions globalement positives à terme. Pour Marc Dora, l'immeuble Berlioz a été construit par le Secrétariat Général et respecte les normes HQE, même s'il concède en la matière une « anticipation des suppressions d'emploi » supérieure à la réalité.

D'un point de vue général, le DDFIP annonce que la Seine St Denis a été exemptée de la démétropolisation : l'intégralité des missions seront conservées dans le département (sauf bien entendu pour les créations de structures nationales).

Marc Dora intervient en outre sur la prime de fidélité de 10 000€ : le décret sur la prime est encore à venir à la date du 09/10 mais, même si le débat reste donc encore ouvert, il a plaidé pour l'ouverture de cette prime à tous les cadres, ce dont les représentants de la CGC ne peuvent que se féliciter.

Il insiste sur le fait que cette prime est une prime de fidélisation et non de pouvoir d'achat (le versement des 10 000€ interviendrait après une durée de séjour de 5 ans consécutifs dans le département, un prorata existerait pour les agents déjà présents au 01/10/20) ainsi que sur le fait crucial qu'elle est liée à la fonction et non au grade. Elle doit donc nécessairement s'appliquer aux chefs de services et inclure tous les grades puisque la notion qui la sous-tend est celle de service rendu à la population de Seine St Denis.

Pour revenir aux demandes d'éclaircissements effectuées lors de l'AG du 22/09, la question est posée des critères retenus dans le département en ce qui concerne les demandes de mutation et notamment de la place laissée à celui de l'ancienneté.

Pour le DDFIP, le critère de l'ancienneté ne joue qu'en cas d'égalité de situation, de carrière ou de manière de servir entre deux demandes de mutations. Tout le monde n'a pas le profil concernant certains postes comptables. On peut être légitime à candidater sur un poste mais il faut aussi « le mériter ».

Les représentants de la CGC font remarquer que l'on est alors en pleine subjectivité et que cela peut être dangereux. Marc Dora indique que va se mettre en place un rééquilibrage entre les postes administratifs et comptables : la baisse du nombre des postes comptables va libérer des indices qui pourront être redistribués afin de former des postes de débouché non comptables. On assisterait alors à un rééquilibrage indiciaire afin « qu'on n'abandonne personne au bord du chemin » et des passerelles entre postes comptables et non comptables seront privilégiées. Les représentants de la CGC indiquent alors que si des débouchés de carrière existent, les cadres adhéreront à ce système.

S'agissant d'une part des perspectives à venir concernant le recouvrement dans son ensemble, Marc Dora indique qu'une unification et un rapprochement avec le réseau des URSSAF devraient avoir lieu d'ici une dizaine d'années et devrait s'opérer au bénéfice de la DGFIP plus apte à gérer les situations complexes.

S'agissant d'autre part des postes de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), Marc Dora précise que ce sont des postes administratifs nés de la nécessité de ne pas abandonner le terrain et que le

besoin en la matière est plutôt de cadres experts plutôt qu'encadrants. Le CDL est destiné à faire tout autre chose que le comptable, de l'économique notamment. Les représentants de la CGC demandent quelle sera la doctrine d'emploi des CDL dans le département. La réponse du DDFIP est très floue en la matière, celui-ci évoque son pragmatisme et indique qu'il n'y aura que peu de CDL dans le 93.

Les questions posées par les membres de l'AG le 22/09 sont répercutées à la Direction :

- les représentants de la CGC aimeraient connaître la position précise de la Direction en ce qui concerne la gestion des reports de congés 2019 non pris à la date butoir du fait du Covid. Ch. Vidal informe qu'une maintenance de Sirhius est en cours d'élaboration afin que les jours 2019 non consommés puissent être intégrés sur le CET (*Un mail d'information est intervenu sur ce sujet le 09/10 dans l'après-midi*).

- S'agissant du télétravail des cadres, les représentants de la CGC, au regard des chiffres communiqués lors du GT Télétravail du 05/10/20, souhaiteraient connaître la position du DDFIP en la matière.

Celui-ci est opposé au télétravail pour les cadres « encadrants ». Il convient à cet égard, pour lui, de différencier le télétravail ordinaire et le travail à distance induit par la crise sanitaire. Dans ce domaine, les cadres du département sont les premiers servis en matériel informatique car le service public doit être en mesure de continuer.

- Les représentants de la CGC informent le directeur que les conventions internationales d'assistance au recouvrement ne sont apparemment pas utilisées dans le département et en demandent la raison. La question sera posée à Guy Claez-Savoyen, adjoint à la responsable du Pôle Pilotage, pour expertise.

- Sur le point particulier de la fusion des PCE Aubervilliers et Pantin, le directeur indique que des renforts seront mis en nombre suffisant puisque 102 inspecteurs sont « pré-affectés » dans le département. De plus, l'interim actuel va prendre fin en janvier 2021. En ce qui concerne le choix des locaux, une solution est recherchée. A terme, le PCE devrait suivre le SIE.

- Enfin, le DDFIP précise que des fusions de SIE sont prévues pour 2022 mais peuvent être repoussées, à l'exception de la fusion du SIE du Raincy et du SIE de Livry Gargan qui aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2021, préalablement au déménagement repoussé au plus tard à l'été 2021.

**La CGC vous informe, vous représente et vous défend au mieux de vos intérêts.**

**Soutenez-la ! Adhérez !**

**<http://www.cgc-dgfip.info/adherer/>**

**Consultez toutes nos informations sur le site : [www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)**

Ceci est un message d'origine syndical. Vous pouvez vous désabonner par retour de courriel adressé sur la balf : [cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr) avec en sujet « désabonnement ».